

# Le PDG de la RATP répond à Anne Zelensky

En réaction à la [lettre ouverte](#) d'Anne Zelensky, présidente de la Ligue du Droit des femmes, et à [notre vidéo](#), Monsieur Pierre Mongin, PDG de la RATP, apporte la réponse suivante par courriel en date du 19 décembre :

Madame la Présidente,

Par un courrier en date du 14 décembre 2012, vous avez souhaité attirer mon attention sur une vidéo dans laquelle des femmes machinistes de la RATP s'expriment de manière anonyme.

La Direction de la RATP avait elle-même pris connaissance il y a quelques jours de cette vidéo relatant sur internet des faits supposés de discrimination à l'encontre des femmes machinistes de Bus.

Je voudrais à cet égard souligner deux points essentiels :

– La RATP s'élève vigoureusement contre l'usage de propos stigmatisant certaines personnes sur la base de leurs croyances ou de leur religion ; ces propos n'engagent que leurs auteurs, ils ne respectent ni les valeurs de la République, ni les principes éthiques de l'entreprise. Ils sont contraires aux dispositions du Code d'éthique de la RATP adopté en octobre 2011. Ce code, qui a fait l'objet d'une vaste concertation et d'une large diffusion au sein de notre entreprise, précise que « *l'entreprise est fédérée par une éthique et une déontologie ancrées dans une culture de service public caractérisée par des principes d'égalité des chances, de solidarité, d'ouverture, et de dialogue. Nos valeurs sont plus que des convictions partagées. Elles forment la clef de voûte de notre engagement* ».

– Concernant plus spécifiquement le sujet des

discriminations contre les femmes, sachez que j'ai immédiatement demandé qu'une enquête interne soit diligentée afin de faire toute la lumière sur les propos tenus et sur les faits allégués dans cette vidéo ; cette enquête a été confiée à notre Déléguée Générale à l'audit et à l'inspection générale. Si des faits contraires au principe de laïcité sont confirmés, je les condamnerai aussi fermement que je condamne toute parole discriminante, et je prendrai les sanctions qui s'imposent. Je ne puis tolérer le fait que certains de nos agents soient victimes de discriminations sur leur lieu de travail.

Personnellement, en tant que PDG de la RATP, je réaffirme régulièrement mon attachement aux valeurs du service public : continuité et neutralité du service public ; égalité devant le service public ; mais aussi, sans avoir besoin d'attendre votre sollicitation, le principe de laïcité du service public, principe qui trouve à s'appliquer aussi bien dans les relations entre nos salariés que dans les relations entre nos salariés et les voyageurs que nous transportons chaque jour.

Je rappelle que la laïcité est un ensemble de droits et d'obligations réciproques fondés sur l'égalité de tous dans une logique d'intérêt général. La laïcité, ce sont aussi des droits et des libertés inaliénables pour l'individu interdisant toute pression ethnique ou religieuse tendant à lui imposer ses choix de vie contre sa volonté.

La RATP a signé le Pacte Mondial des Nations Unies de 2003 qui stipule l'élimination de la discrimination au travail. Dans notre entreprise, toute discrimination est interdite, qu'elle soit fondée sur le genre, les préférences sexuelles, le handicap, ou l'état de santé, l'âge, la situation familiale, les origines ethniques, nationales ou sociales, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses, l'activité syndicale ou mutualiste, l'apparence physique ou le nom de famille.

Cette volonté de lutter contre toutes les formes de discrimination transparaît dans le libellé des contrats de travail de nos agents, qu'ils soient statutaires ou contractuels : *« Vous vous engagez à adopter, dans l'exercice de vos fonctions, un comportement et des attitudes visant au respect de la liberté et de la dignité de chacun. En outre, la RATP étant une entreprise de Service Public qui répond au principe de neutralité, vous vous engagez à proscrire toute attitude ou port de signe ostentatoire pouvant révéler une appartenance à une religion ou à une philosophie quelconque »*. Cette clause s'impose à tous.

Sachez en tous les cas que l'entreprise n'a pas attendu cette vidéo pour promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ni d'ailleurs pour signer un accord avec les organisations syndicales sur ce sujet en 2011. L'entreprise que je représente a toujours été soucieuse d'écouter ses salariés sur les « règles du bien vivre ensemble » et de fournir à ses managers des réponses appropriées pour faire face à tout type de discrimination. La Direction des ressources humaines de la RATP a effectué un travail de fond sur ce thème et élaboré un guide pratique sur la laïcité, pour les managers et les salariés, dont la diffusion et le bon usage, en concertation avec les partenaires sociaux, sont une priorité de l'agenda social 2013.

La RATP a toujours été proactive face à ces questions de société et elle ne saurait donc tolérer d'être ainsi stigmatisée sur le terrain des discriminations, qu'il s'agisse de discriminations envers les femmes ou de discrimination envers une religion particulière. Aucune forme de discrimination, quelle qu'en soit la victime, n'est tolérable dans une grande entreprise nationale de service public comme la nôtre et je vous demande donc de mesurer à cet égard vos écrits et vos prises de position.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de mes salutations distinguées.

Pierre Mongin

PDG de la RATP